



Organisme de formation
LA PASSERELLE

FICHE DESCRIPTIVE FORMATION

Plus d'informations au 03 89 54 21 55

ETRE ADMINISTRATEUR DE CENTRE SOCIOCULTUREL

OBJECTIFS ET APTITUDES VISEES

A l'issue de la formation, la/le participant sera capable de :

- Comprendre le fonctionnement des centres socioculturels
- Identifier les partenaires financiers des centres socioculturels
- Comprendre les responsabilités d'un administrateur / employeur
- Connaître le processus d'élaboration d'un projet social

MOYENS ET METHODES PÉDAGOGIQUES

- Analyse de situation concrètes
- Atelier de co-construction d'outils pratiques
- Réflexion individuelle et collective
- Échanges sur les expériences de chacun

PROGRAMME

- Séance 1 Le centre social et ses missions
 - L'histoire des centres socioculturel – Rôle et missions
 - Circulaire CNAF – Agrément Centre socioculturel
- Séance 2 Concevoir et piloter le projet social
 - Le projet social – le rôle d'administrateur dans l'élaboration et la conduite de projet – la conduite de l'action
- Séance 3 – Les moyens du projet : les ressources financières
 - Le modèle économique du CSC
 - Comprendre nos relations partenariales
 - Le rôle de l'administrateur par rapport aux finances du CSC
- Séance 4 – Les moyens du projet : les ressources humaines
 - Les obligations en tant qu'employeur
 - Le rôle de l'administrateur dans la fonction employeur et les délégations
 - La posture et la place de l'administrateur
- Séance 5 – La vie associative
 - Le rôle de l'administrateur dans la vie associative du centre
 - Le cadre légal et statutaire – comprendre les statuts de l'association
 - Le réseau fédéral

INTERVENANT

- Virginie MUDRY, coach professionnelle spécialiste des centres socioculturels

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Inscription via un bulletin d'information à compléter et retourner par email
- Délai d'accès entre 3 et 6 mois

CONTACT ET REFERANT HANDICAP

- Merih GAUTER
- 03 89 54 21 55
- Formation@la-passerelle.fr
- [Pour être recontacté pour cette formation, prenez rdv ici](#)



PUBLIC

Administrateur en poste ou bénévole qui souhaite entrer en conseil d'administration



PREREQUIS

Aucun



DATES

A définir entre octobre et décembre de chaque année



DUREE

15h réparties en 5 séances de 3 h



LIEU ET MODALITE DE REALISATION

En présentiel
INTER



ACCESSIBILITE

Nos formations sont ouvertes à tous. Si vous avez des besoins spécifiques, notamment liés à une situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter. Notre équipe vous accueillera et se tient prête à répondre à vos besoins.



TARIF

Sur demande



MODALITES D'ÉVALUATION

Questionnaire d'auto-évaluation à chaud puis « à froid » entre 3 et 6 mois après la fin de la formation



MODALITES DE SANCTION :

Attestation de fin de formation

MAJ SEPT 2024